

Procédure administrative :	<i>Enseignement pour élève retenu à la maison</i>	Numéro :	<i>PA – 7.005</i>
Catégorie :	<i>Administration des écoles</i>	Pages :	<i>7</i>
Approuvée :	<i>le 29 juin 1998</i>	Modifiée :	<i>le 21 novembre 2011</i>

1. Préambule

Le Conseil scolaire catholique Providence entend offrir, lorsqu'il le juge souhaitable, un temps d'enseignement par semaine à l'élève. Le directeur d'école pourra établir la période en question en suivant la démarche suivante :

- 1.1 les parents de l'enfant ou l'élève-adulte retenu à l'extérieur de l'école adressent une demande en ce sens au directeur d'école,
- 1.2 un temps d'enseignement à domicile est justifié par un professionnel de la santé ou le coordonnateur de l'enfance en difficulté,
- 1.3 le directeur d'école recommande ce temps d'enseignement au surintendant responsable,
- 1.4 le surintendant responsable de l'enfance en difficulté approuve cette recommandation.

2. Directives au directeur d'école

- 2.1 Lorsqu'un parent (ou un élève-adulte) demande un temps d'enseignement pour un enfant retenu à domicile, le directeur de l'école voit à faire remplir le formulaire justifiant cette demande d'enseignement, lequel figure à **l'Annexe A**.
- 2.2 Lorsque ce formulaire a été soumis, le directeur remplit le formulaire qui forme **l'Annexe B**, lequel précise le nom de l'élève et des enseignants, les matières et le nombre d'heures d'enseignement par semaine.
- 2.3 Ce formulaire est par la suite signé et soumis à l'approbation du surintendant responsable.
- 2.4 Ce formulaire est par la suite soumis au secteur des ressources humaines qui fera les suivis nécessaires.

- 2.5 Le directeur ou son désigné informe le service Trillium du Conseil des changements qui auront lieu en suivant la démarche prescrite à l'**Annexe C**.
- 2.6 Une feuille de présence (voir le formulaire à l'**Annexe D**) est expédiée au secteur de la paye chaque semaine. Le taux horaire de l'enseignant peut être obtenu auprès du responsable du service de la paye.
- 2.7 Il est entendu que le directeur d'école demeure toujours la personne responsable des programmes et du progrès des élèves qui sont retenus à la maison mais qui reçoivent un temps d'enseignement approuvé par le Conseil.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.

Renvoi : P – 7.005 – Enseignement pour élève retenu à la maison



Formulaire d'attestation d'un besoin d'enseignement à domicile

Je recommande que _____ reçoive l'enseignement à domicile.

Cet élève sera probablement absent de l'école pendant _____
(semaines ou mois)

Raison de l'absence : _____

Recommandé par : professionnel de la santé

Signature

Date



Home Instruction Certificate

For information only

This is to certify that _____ receives home instruction.

This student is expected to be absent from school for a period of approximately _____

(weeks or months)

Reason for absence : _____

Recommended by: Health practitioner

Signature Date

**Formulaire de demande d'unité d'enseignement
pour élève retenu à la maison**

Veuillez remplir le formulaire de demande. Expédiez la copie originale ou une copie numérisée au responsable des Services à l'élève et joignez-y une pièce justificative du professionnel de la santé ou du département de l'enfance en difficulté attestant du besoin d'enseignement à domicile.

Nom : _____ Date de naissance : _____
 Adresse : _____ Âge : _____
 _____ Niveau scolaire : _____

Date à laquelle le programme doit commencer :

Nom et adresse de l'enseignant à domicile	Matières enseignées	Nombre d'heures par semaine
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		

L'élève devrait recevoir entre trois et six heures d'instruction par semaine.

Signature du directeur d'école _____
Date

Réservé au surintendant de l'éducation	
Nombre d'heures/semaines approuvées :	_____
Date à laquelle le programme cessera :	_____

Signature du surintendant de l'éducation _____
Date

Démarche à suivre par l'école pour le système de gestion Trillium

Cette démarche s'applique lorsque l'approbation du programme d'enseignement à domicile a été donnée pour l'élève qui ne peut fréquenter l'école pour des raisons médicales.

- L'école s'assure que l'assiduité de l'élève est consignée comme si l'élève assistait aux cours à l'école.
- Il est important d'entrer dans Trillium l'assiduité de l'élève en utilisant le code d'absence avec la justification « *Abs. Justifiée* » et raison d'absence « *Ens. à domicile* » pour chaque jour et chaque période (am-pm), et ce, pour toute la durée du programme d'enseignement à domicile.
- Si, toutefois, l'école ne fournit des devoirs à l'élève que pour l'aider à se mettre à jour, cette aide n'est pas considérée comme de l'enseignement à domicile et l'absence de l'élève doit être consignée à ce moment-là sous la justification « *Absent* » raison « *malade* » pour tous les jours où l'élève ne se présente pas en classe.
- Il convient de rappeler que les élèves de la 1^{re} à la 8^e année qui reçoivent un enseignement à domicile par l'école sont inscrits en tant qu'élèves à plein temps; dans le système d'information scolaire, l'élève demeure dans le registre de l'école. Les absences justifiées ne sont pas incluses dans le rapport d'assiduité quotidienne.
- Pour un élève du secondaire, l'équivalent à plein temps (EPT) est calculé selon le nombre de cours que l'élève suit grâce à l'enseignement à domicile par l'école, et qui est indiqué aux dates du calcul des effectifs en octobre et en mars. Si l'élève ne suit qu'un de ces cours par enseignement à domicile, il faudra inscrire sous la rubrique d'assiduité du cours enseigné à la maison « *abs. justifiée/ens. à domicile* ».
- Pour une école à régime semestriel, un cours vaut 0,25 EPT, deux cours valent 0,50 EPT et trois cours ou plus ont une valeur de 1,00 EPT.

Service de la paye
Feuille de présence - Cours de soutien

	Date	Heure(s)		Date	Heure(s)
Lundi			Jeudi		
Mardi			Vendredi		
Mercredi			Heure(s) (total)		
Nom			Approuvé par		
				(directeur ou parent)	
N° de l'employé			Semaine finissant le		

Date